

PARU DANS *VERBUM* : M. CHAROLLES, ED., ACTES DU COLLOQUE « Y A-T-IL UNE SYNTAXE AU-DELA DE LA PHRASE », PARIS III, SEPT. 2000, *VERBUM XXIV*, 2002, 1-2, 85-107

CLAUSE, PERIODE OU AUTRE ?

LA PHRASE GRAPHIQUE ET LA QUESTION DES NIVEAUX D'ANALYSE

Marie-José Béguelin

Université de Neuchâtel

projet FNS 1214-046950.96

Résumé : La réflexion sur l'existence ou la nature d'une « syntaxe au-delà de la phrase » passe par une critique épistémologique attentive de la notion de phrase. Dans cet article, on montre qu'à l'instar du mot, la phrase est une notion floue, rétive à toute définition scientifique univoque. On montre aussi que les segmentations assurées par la ponctuation « phrastique » connaissent, d'un scripteur à l'autre, et d'un éditeur à l'autre, de fortes variations : le point dit « final » est utilisé pour délimiter des segments hétéroclites, relevant de niveaux très différents de la structure linguistique. Aussi la ponctuation ne saurait-elle être exploitée pour définir a priori le champ de la micro-syntaxe par rapport à celui de la macro-syntaxe.

Abstract :

1. CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

1.1. Le statut de la phrase

La notion de *phrase* bénéficie d'un effet d'évidence. La grammaire traditionnelle, relayée par la linguistique d'inspiration générativiste, s'y réfère comme à l'unité langagière par excellence, domaine de la morpho-syntaxe et champ de l'analyse en constituants. Sémantiquement, la phrase est ramenée de manière privilégiée au schéma prédicatif, lieu d'une (hypothétique) complétude logique et/ou énonciative.

Au cours du XXe siècle, la phrase a été accréditée comme unité linguistiquement pertinente non seulement par les courants dominants de la syntaxe, mais aussi par les travaux sur le *transphrastique*, qui abordent les effets de cohésion ou de cohérence discursive en termes de « liens de solidarité entre les *phrases* successives d'un texte »¹. La stylistique littéraire, l'étude des mécanismes anaphoriques, celle des différents types de progression thématique, autant d'approches qui entérinent le découpage traditionnel en phrases (ortho)graphiques — lequel découpage conditionne très souvent, à son tour, l'élaboration de séquences soumises à l'expérimentation psycholinguistique.

Dans ce processus de corroboration non dépourvu de circularité, une question de fond se trouve posée, sous-jacente au thème du Colloque dont ce volume de *Verbum* constitue le prolongement. Il s'agit de savoir si la phrase, ainsi conçue, représente ou non un « niveau d'analyse » au plein sens du terme, un seuil au-delà duquel la combinatoire syntagmatique changerait de nature². On peut noter que la formulation même de la question *Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ?* ne met pas en cause la notion de phrase. Celle-ci y est désignée avec le statut de présupposé, d'évidence communément admise. Il en va de même, *mutatis mutandis*, dans deux études de Charolles et Combettes, qui mettent en cause l'existence d'un seuil entre domaine phrastique et domaine discursif³ : toutefois, ces auteurs ne se montrent pas enclins à conclure, comme les y autoriserait leur démonstration, à la nécessité de redéfinir les unités pertinentes du rang catégorématique, pas plus qu'ils ne semblent envisager (à titre d'explication parmi d'autres aux faits qu'ils relèvent) le caractère informel, scientifiquement non fondé de la phrase⁴.

1.2. La fortune inégale des unités traditionnelles : *lettre, mot, phrase*

Du point de vue épistémologique, il existe pourtant une disparité de traitement frappante, et qui mérite réflexion, entre les différentes unités héritées de la tradition grammaticale⁵. Les unités de bas rang, comme la lettre ou le mot, ont tôt cédé le pas devant l'approche scientifique de la langue et des langues : la tâche des premiers structuralistes a justement été

¹ Charolles, 2001, résumant la démarche de Halliday & Hasan.

² Cf. déjà, sur ce point, Bloomfield, 1933 ; Benveniste, 1966.

³ Charolles, 2001 ; Charolles & Combettes, 1999.

⁴ Voir, à l'opposé, Berrendonner, ici même.

⁵ Cf. Berrendonner & [Reichler-]Béguelin, 1989.

de remplacer ces notions floues par des entités formelles, définies fonctionnellement et de manière univoque — en l'occurrence le phonème et le morphème.

La critique de la phrase, elle, n'a eu lieu que bien plus tard, essentiellement sous la plume d'auteurs travaillant sur l'oral et constatant que la séquence parlée ne se laisse pas découper en « phrases » telles qu'on les rencontre à l'écrit. La nature même de leurs données a contraint les syntacticiens de l'oral et les analystes de la conversation à élaborer de nouvelles unités (*cf.*, pour le français, les travaux de Blanche-Benveniste, Berrendonner, Morel & Danon-Boileau, Roulet *et al.*, Lacheret & Victorri, ici même, etc.). Ces unités à fondement plus ou moins syntaxique, prosodique ou énonciatif, encore en débat, n'ont toutefois guère essaimé en dehors des domaines de spécialité qui les ont vues naître : la phrase semble encore indétrônée dans le discours de la linguistique, même si c'est, à l'occasion, au prix d'accommodements avec la terminologie. Ainsi certains analystes glissent-ils inopinément de *phrase* à *proposition*, de *phrase* à *construction* ou à *énoncé*, ou encore de *phrase* à *période* ou à *paragraphe* (*intonatif*), comme s'il s'agissait de simples variantes notationnelles. Tout en perpétuant la plasticité de la notion de phrase, appliquée indifféremment à plusieurs rangs de la hiérarchie syntaxique, ces substitutions lexicales en apparence anodines permettent de conjurer le flou définitoire qui caractérise la phrase et qui (paradoxalement) garantit son succès.

1.3. Phrase et représentation graphique

Si l'on entend répondre sur des bases solides à la question posée dans l'intitulé du Colloque, cela implique pourtant, à l'évidence, d'être au clair sur la notion de phrase, d'en cerner avec précision le statut cognitif et le mode de construction. Car l'opposition entre un en-deçà et un au-delà de la phrase ne prend de sens que si la phrase canonique se trouve être, de manière avérée, une unité *pertinente*, au sens que les structuralistes ont conféré à ce terme.

Certes, chacun, linguiste ou non linguiste, a le sentiment intime de savoir ce qu'est une phrase : l'entité semble s'incarner, pour ainsi dire naturellement, dans la séquence orthographique commençant par une majuscule et finissant par un point, structure familière à toute personne scolarisée dans une langue de souche indo-européenne. L'importance sociale de l'écrit, l'effort fourni pour en acquérir la maîtrise, l'enseignement grammatical massivement dispensé en vue d'inculquer les pratiques

orthographiques⁶, se sont conjoints pour doter la phrase d'un rôle prépondérant dans les représentations épilinguistiques des sujets. Toutefois, le danger le plus évident de cette situation est qu'elle aboutit à une définition circulaire de la notion de phrase par rapport à la présence du « point final » dans l'écriture, circularité que Nina Catach dénonce à juste titre dans ses études sur la ponctuation :

« Prenons une ponctuation majeure, le point. La plupart des ouvrages que j'ai consultés se contentent de dire qu'il marque la fin d'une phrase. Mais qu'est-ce qu'une "phrase"? Justement une chose qui commence par une majuscule et finit par un point. » (Catach, 1991 : 53 ; cf. aussi 1996 : 4)

À l'instar du mot, compris entre deux blancs graphiques, la phrase trouve bel et bien sa concrétisation la plus nette dans l'écriture : l'émergence et l'extension de la notion de phrase sont d'ailleurs liées au succès de l'imprimerie et à l'instauration de normes de ponctuation, longtemps contrôlées par les typographes (Catach, 1996 : 44). Au sens moderne et grammatical du terme⁷, la phrase résulte d'une élaboration tardive, historiquement datée, que retracent les ouvrages fondamentaux de Seguin (1993) et de Chervel (1977). Née sous la plume des grammairiens du XVIII^e siècle pour satisfaire certains idéaux de clarté et de rationalité, puis institutionnalisée aux fins de l'enseignement extensif de la langue, la phrase dite « grammaticale » émane de l'écrit ; la relative codification dont elle a fait l'objet est essentiellement tournée vers les nécessités de l'enseignement de l'orthographe, et notamment des règles d'accord⁸. On ne saurait, dès lors, s'étonner que la phrase ne soit pas un outil scientifiquement fiable quand il s'agit d'analyser la structuration de la parole spontanée.

Dans une étude de 1989⁹ dont ne seront évoquées ici que les conclusions, nous avons montré que la notion de *phrase*, comme la lettre, le syllabogramme ou le mot, est avant tout une notion « de savoir pratique » ou « de sens commun », accréditée par certaines habitudes orthographiques. Bien que les grammairiens aient cherché à définir la phrase sur la base de critères internes ou externes univoques (structure syntaxique, complétude sémantique, psychologique ou énonciative) aucune définition n'est jamais

⁶ Cf. en dernier lieu Campana, 2002.

⁷ Au XVII^e siècle encore, le terme de *phrase* s'utilisait avec le sens de « locution ». Il s'appliquait, en gros, à des lexies figées de la dimension du syntagme.

⁸ Même si ce n'est pas toujours avec le succès espéré, comme le montre excellemment Campana, 2002.

⁹ Berrendonner & [Reichler-]Béguelin, 1989.

parvenue à mettre sous cette notion un contenu univoque — à moins de réduire la phrase au schéma prédicatif *SN-SV*, ce qui revient, pour le français du moins, à renoncer à toute adéquation descriptive. Pas plus que le mot, la phrase n'est donc susceptible d'une définition scientifiquement consistante, tant il est vrai qu'« il n'y a pas en français de réalisation morphologique propre à la phrase »¹⁰.

2. LA RELATION PARLE-ECRIT ET LA THEORIE DES UNITES

Quel est, dès lors, le statut sémiotique des signes de ponctuation et quels usages les scripteurs font-ils du point dit final ? Modeste à première vue, la question est préjudicielle si l'on entend, en connaissance de cause, se situer par rapport à deux problèmes théoriques de fond :

1) Le linguiste doit-il ou non prendre « au premier degré » les segmentations plus ou moins spontanément opérées par les personnes qui écrivent ?

2) Une théorie des unités est-elle vouée à calquer les pratiques (ortho)graphiques, ou au contraire doit-elle s'en abstraire, comme elle le fait par exemple au niveau morphologique, où l'unité *-émique*, scientifiquement fondée, ne correspond pas (du moins pas systématiquement) au mot délimité par des blancs dans l'écriture ?

La question peut être prise par un autre biais. La répartition des interventions au Colloque de septembre 2000, dont une première partie portait sur l'oral et l'autre sur l'écrit, invitait à s'interroger, une fois de plus, sur la relation qu'entretiennent les deux types de manifestations langagières. S'agit-il de deux réalités distinctes, sans rapport l'une avec l'autre, s'agit-il au contraire, comme l'ont soutenu les glossématiciens, d'une même forme sous deux substances différentes ? Quel est, en définitive, le statut de la représentation graphique sur laquelle travaillent en permanence les linguistes, même d'une certaine manière quand ils analysent l'oral, puisqu'une telle étude passe très souvent par le biais de transcriptions ?

On rejoint ici le vieux débat sur le statut de l'écriture, débat qui fournit, en l'occurrence, un « horizon de rétrospection » épistémologique dont il serait absurde, voire coupable de se priver.

Dans son ouvrage sur l'orthographe, Arrivé résume en ces termes les principales thèses en présence concernant le statut de l'écriture :

¹⁰ Blanche-Benveniste & al., 1987 : 25. On trouvera un examen critique plus développé des notions de mot et de phrase chez Béguelin (dir.), 2000, chapitres 2 et 3, et chez Berrendonner, dans ce volume.

« (...) : à l'égard de l'écriture, il y a fondamentalement deux types d'approche. Pour les uns l'écriture est seconde par rapport à la manifestation orale. Les signes de l'écriture ne font que transcrire ce qui se prononce. L'écriture, en somme, est le "vêtement" de la langue — car dans cette approche la langue se confond avec l'oral. Ce point de vue est sans doute, aujourd'hui encore, celui qu'adoptent le plus souvent les linguistes. » [Cette thèse, qualifiée de phonocentriste ou de phonographe, est illustrée avec certaines nuances par Saussure, Gak, Catach]

« Face aux phonocentristes [...] se dressent les "autonomistes". Entendez qu'ils prétendent étudier l'écriture comme un système autonome, sans tenir compte de ses relations avec la manifestation orale. » [Les exemples fournis sont Saussure encore, Hjelmslev et Uldall, Vachek, Stetson et Pulgram, Anis, etc.] (Arrivé, 1993 : 32-34)

Aux bas niveaux de l'analyse linguistique (phonologie et morphologie), Arrivé a sans doute raison de souligner une prédominance du point de vue phonocentriste. Toutefois, on peut se demander si ce n'est pas l'inverse qui est vrai aux échelons supérieurs de la structure, où les analyses sur l'écrit et sur l'oral sont demeurées plutôt clivées, en raison, sans doute, du débat inabouti sur la phrase dont il a été question ci-dessus (§ 1.2.) Au niveau catégorématique et au-delà, il en résulte un autonomisme de fait, sinon d'intention, renvoyant au problème de savoir s'il est possible et légitime de chercher à construire des unités qui soient opérationnelles à l'écrit comme à l'oral. Les divers courants de l'analyse du discours ne sauraient, à mon sens, éluder le problème, ni faire l'économie, sur la nature et la valeur des segmentations graphiques traditionnelles, de prises de position à la fois explicites et argumentées.

À cet égard, on notera que même un modèle à vocation universaliste comme celui de Roulet & al. reflète, dans ses applications, une conception faiblement élaborée des relations entre écrit et oral (Roulet, 1994 ; Roulet & al., 2001 : 236-237). Analysant, sur la base de ce modèle, un texte de Beckett, Grobet (1998) propose par exemple de considérer que le point y délimite un « mouvement périodique » (= « plus petite unité textuelle présentée et perçue comme autonome au moment de son énonciation/perception », p. 106), alors que la virgule signalerait — à chaque fois, semble-t-il — un « acte périodique » (= « plus petite unité textuelle présentée et perçue comme cohésive, distincte et non autonome », p. 107). Dans cette étude, les démarcations graphiques sont donc prises « au premier degré », un peu comme si les scripteurs étaient eux-mêmes linguistes, aptes à opérer spontanément, via les démarcations graphiques qu'ils utilisent, une analyse de leur propre discours en unités pertinentes, directement récupérables par la théorie. Or, une telle vision correspond mal à ce que l'on sait du mode opératoire propre à la segmentation graphique en

général¹¹, laquelle n'obéit pas à une logique de type scientifique, mais à une logique de type utilitaire, les unités d'écriture fournissant toujours de la langue une représentation qui concerne simultanément plusieurs niveaux contigus de la structure.

Si elle a le mérite de prendre au sérieux les choix des scripteurs, l'approche genevoise paraît sur ce point précis vouée à l'absence de généralisation (d'auteur à auteur, de texte à texte, de l'écrit à l'oral), dans la mesure où elle renonce, d'entrée de jeu, à toute abstraction dans la construction des unités dites « prosodiques » dont elle se sert. Attribuer une fonction univoque aux deux ponctuateurs majeurs utilisés par Beckett (point et virgule) conduit, par ailleurs, à traiter comme des unités « autonomes » certains constituants d'énumération régis, cela du simple fait qu'ils sont délimités par des points (*cf. infra* ex. (8a) et suivants)). Relativement contre-intuitive, cette option mériterait, dans tous les cas, d'être justifiée et discutée en détail.

Une démarche méthodologique très différente a été adoptée chez Béguelin (dir.) 2000, dans un chapitre consacré aux difficultés du passage à l'écrit chez les élèves. Les unités *-émiques*, posées *a priori*, que sont dans le modèle fribourgeois les clauses et les périodes¹², y sont utilisées pour rendre compte des fluctuations, variations et tâtonnements dont la ponctuation fait l'objet, notamment, mais non seulement, chez les apprentis rédacteurs. Le « point de vue savant » est ici clairement distingué du « point de vue pratique » sur la langue. Loin de calquer les segmentations opérées par les scripteurs, les unités fonctionnelles, scientifiquement définies, n'en sont que plus opératoires quand il s'agit de justifier la diversité des usages ainsi que les difficultés dans la mise en place des stratégies de ponctuation.

3. LE STATUT SEMIOTIQUE DES SIGNES DE PONCTUATION

Dans la suite de cette étude, je voudrais m'interroger de manière plus concrète sur le statut sémiotique des signes ponctuation, et plus particulièrement sur les valeurs du point dit « final ».

¹¹ Berrendonner & [Reichler-]Béguelin, 1989 ; Fruyt & [Reichler-]Béguelin, 1990 ; Béguelin 1992 et 2002a.

¹² Plus petite unité de la macro-syntaxe, la *clause* est définie comme un îlot maximal de solidarités relationnelles accomplissant, au plan fonctionnel, un acte énonciatif minimal, visant à modifier l'état des représentations partagées par les interlocuteurs. Quant à la *période*, signalée à l'oral par un intonème conclusif, elle réalise un programme énonciatif complet du locuteur.

Étudiant le système graphique du français, Blanche-Benveniste & Chervel ont mis en évidence la polyvalence des éléments alphabétiques de l'écriture qui, d'un point de vue phono-graphique, assument très souvent plusieurs fonctions : valeur dite « de base » consistant à représenter un certain son (ainsi *s* = [s] dans *sale*), valeur de position, liée à un environnement particulier (ainsi *s* = [z] entre signes vocaliques: *rose*), valeur auxiliaire sélectionnant une prononciation donnée de la lettre adjacente (rôle de *u* dans *guérir* vs dans *mur*), constituant de digramme (valeur du *u* de *autre* où [o] est noté par les deux lettres *au*), enfin valeur « zéro » (*d* dans *piéd* par opposition au *d* = [d] de *date*)...

Qu'en est-il, comparativement, de la ponctuation, ce système de renfort de l'écriture apparu secondairement, et dont se passent non seulement les scripteurs débutants, mais aussi beaucoup de poètes ou d'écrivains ? À l'instar des éléments alphabétiques, les ponctuants ou *topogrammes* (dans la terminologie d'Anis) supportent des valeurs très variées, en l'occurrence syntaxiques, prosodiques, sémantiques, modales, expressives... À un même ponctuant correspondent habituellement plusieurs valeurs, parfois simultanément, parfois en fonction du contexte. Tel est par exemple le cas du point d'interrogation. Dans une de ses fonctions, il est associé au contour mélodique particulier qui caractérise la finale des questions totales dites intonatives, comme dans (1) :

(1) *Tu viens?*

Mais (2) montre que, contrairement aux idées reçues, le point d'interrogation ne signale pas forcément une montée de la voix :

(2) — *Comment expliquer? Comment dire? Comment vous dire?* (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 7)

Dans cette succession de trois interrogations partielles, les séquences délimitées pourraient parfaitement être prononcées avec un contour descendant ; le point d'interrogation a donc d'abord ici sa valeur modale — redondante, dans le cas présent, avec le signifié du morphème interrogatif *comment*.

Il existe aussi d'intéressants emplois en isolation :

(3) (...) *pour la première fois (?)*, à la fin du XIXe siècle, ... (texte scientifique ; cet usage est courant dans les bulles de bandes dessinées, les dialogues romanesques ou théâtraux, les marges de copie...)

Le point d'interrogation ne transcrit rien ici qui soit doté d'une correspondance segmentale ou supra-segmentale (Védénina, 1973), mais il

renvoie idéographiquement à un signifié de type « perplexité mentale », avec le sens de « je reste muet », « je ne suis pas sûr », « je ne sais pas », « je ne comprends pas ». À ce titre, il a été qualifié de phrasoïde (Arrivé, Jaffré).

Le point d'interrogation, dont les fonctions ne sont d'ailleurs pas épuisées avec les exemples qui précèdent (*cf.* n. 18), intègre aussi, dans ses divers emplois, une fonction démarcative, bien qu'il n'entraîne pas systématiquement l'emploi d'une majuscule subséquente.

À propos des fonctions de la ponctuation, les auteurs de traités et d'études spécialisées se rejoignent en gros pour faire les constats suivants :

— La ponctuation n'est pas à envisager forcément, d'abord et seulement en termes de relations avec la langue parlée, même si, dans la lecture à haute voix, elle sert d'instruction pour la répartition des pauses et des modulations intonatives.

— La ponctuation est tiraillée entre deux tendances : une tendance « prosodique » d'une part, une tendance logique de l'autre. D'un côté, conformément à ses origines communes avec celles de la notation musicale, la ponctuation est censée refléter — quoique de manière très sommaire, lacunaire et imparfaite — certains aspects de la prononciation ; de l'autre, elle tend à s'autonomiser par rapport aux faits de langue parlée, à imposer une organisation propre au texte écrit, en s'adaptant aux conditions de production qui caractérisent la situation d'écriture.

— Enfin la ponctuation n'est ni codée, ni systématisée, ce qui stimule la vocation normative de certains auteurs de traités :

« Le système de ponctuation du français moderne est sensiblement dans l'état où se trouvait notre orthographe avant la période de codification (...) Tenir également compte des tendances plus ou moins divergentes qui se manifestent aujourd'hui, ne ferait qu'ajouter au désordre. (...) »

Certes il faut respecter l'usage, mais **le bon usage**. L'essentiel est, autrement dit, de choisir entre les tendances, et de définir une doctrine. (...) C'est pourquoi on a jugé qu'il importait avant tout de dégager, d'un usage souvent arbitraire, les principes d'une ponctuation vraiment rationnelle. » (Thimonnier, 1970 : 286)

Au total, la ponctuation a donc pour fonction parfois, mais pas toujours, de représenter les phénomènes prosodiques ; elle obéit à certaines tendances, tout en étant très peu codée. Son statut sémiotique, trop souvent jugé transparent, au contraire fort difficile à cerner.

4. LE POINT FAIT-IL LA PHRASE ?

4.1. Les valeurs du point

Le point passe, on l'a vu, pour le démarcatif de « fin de phrase » par excellence ; à ce titre, il serait le plus stable des signes de ponctuation. Cependant, on peut noter qu'il commute très souvent avec d'autres signes qui, autant que lui, sont aptes à signaler les frontières syntaxiques majeures : virgule, point-virgule, deux points, trois points... Par ailleurs, sans aller jusqu'à envisager ses emplois en mathématiques ou en logique, le point sert aussi de démarcatif de morphèmes ou de syntagmes, comme dans l'inscription suivante : *Garage Le.Goffic* (panneau publicitaire, La Roche-Bernard). Devenu courant dans les adresses électroniques, ce type d'emploi est également répandu dans les abréviations (*p. ex., etc., R.A.T.P., O.N.U.*) Et lorsqu'une phrase graphique s'achève sur une telle forme, en vertu d'un principe d'effacement bien connu, le point qui la clôt signale à la fois l'abréviation, la démarcation morphologique et la démarcation syntaxique. Il s'ensuit, d'une part, que le point n'est pas voué à un niveau d'analyse et un seul ; d'autre part, qu'il n'échappe pas au polytélisme inhérent aux signes d'écriture en général (*cf.* § 3).

Qu'en est-il, maintenant, de la valeur prosodique du point « final de phrase » ? Cette valeur ne semble à peu près stable que dans une pratique bien particulière, la lecture à haute voix. Les normes d'orthoépie inculquées dès l'école primaire associent alors le point à un intonème conclusif, assorti d'une pause d'une certaine durée, alors que pour une virgule, la consigne est de ne pas baisser la voix et de marquer seulement une *petite pause* (Damourette, 1939). Ces consignes de lecture semblent régulièrement suivies, du moins quand des lecteurs entraînés sont mis en situation de lire à haute voix des textes tout venant, ponctués de manière standard (Campionne 2001 : 224, 255).

De ces normes de lecture, il semble néanmoins difficile de tirer une conclusion simple, et *a fortiori* une loi, relatives à la valeur prosodique du point : car dans une situation symétrique de passage à l'écrit, c'est-à-dire en cas de transcription orthographique d'un document oral, on constate une absence de biunivocité entre intonèmes et ponctuants. Sur un corpus de transcriptions orthographiques d'anglais parlé, Taylor constate ainsi que « 47,2% des frontières prosodiques ne correspondent pas à une ponctuation, tandis que 17,1% des ponctuations ne correspondent pas à une frontière prosodique » (cité par Campione, 2001 : 9). Apprendre aux élèves à ponctuer selon le standard revient d'ailleurs essentiellement, pour le cas du français, à leur faire prendre certaines distances par rapport aux faits intonatifs de la parole spontanée (Béguelin, dir., *loc. cit.* ; Campana, 2002) ; quant aux textes littéraires, les « connotations d'oralité » y sont souvent et paradoxalement liées à des infractions aux règles les plus courantes de la

punctuation, que ce soit dans le sens d'une hypertrophie des ponctuants comme chez Céline, ou au contraire dans le sens d'une ascèse plus ou moins radicale (ainsi p. ex. dans certains romans de Claude Simon¹³).

L'éventuelle fonction linguistique du point n'en est, on s'en doute, pas plus facile à saisir. Du fait que ce ponctuant soit normativement associé, dans la lecture à haute voix, à un intonème conclusif ou de fin de période¹⁴, il serait *a priori* léger, en fonction des données statistiques disponibles, de conclure qu'il a été encodé *dans le but de « représenter »* l'intonème en question. Incités à justifier leurs choix en matière de ponctuation, les élèves interrogés par Jaffré invoquent d'ailleurs relativement peu les critères liés à l'oralisation. Ils semblent agir davantage en fonction de motivations logico-syntaxiques et référentielles ; et le critère le plus fréquemment invoqué est d'ordre perceptif : il concerne *la longueur relative* des segments démarqués (Jaffré, 1998 : 249-251). Quant aux écrivains consultés par Lorenceau, 1980, ils se déclarent sensibles aux aspects « oraux » de la ponctuation, mais invoquent plus le rythme et la durée que les aspects proprement mélodiques. Alors que les motivations avancées sont souvent contradictoires (Catach, 1996 : 113), les pratiques divergent notablement : ce n'est pas seulement la densité des signes de ponctuation qui varie, mais aussi et surtout les pourcentages respectifs de points et de virgules, pourcentages qui peuvent s'inverser d'un auteur à l'autre (Gruaz, 1980, repris par Catach, 1996, 113-118.)

4.2. Variations dans la transmission des textes écrits

En matière de ponctuation, les initiatives individuelles sont fréquentes, et les velléités normatives des éditeurs ont de lourdes conséquences dans la transmission des textes. Marchello-Nizia, 1978, l'a montré à propos de différents manuscrits et éditions imprimées du *Jouvencel* de Jean de Bueil. Le problème d'interprétation de la *scripta* qui en découle n'est toutefois pas propre aux textes médiévaux, et se pose également dans le cas des textes modernes. Comparons ainsi un passage de *L'Épreuve* de Marivaux, extrait, dans la version (4a), de la première édition de 1740, et dans la version (4b), de l'édition Deloffre¹⁵ :

¹³ Cf. l'étude de Gruaz, 1980, ainsi que l'intéressant corpus réuni par Pinchon & Morel, 1991.

¹⁴ *Période* étant utilisé ici dans l'acception du modèle fribourgeois, voir la définition donnée sous la n. 12.

¹⁵ Les exemples analysés dans ce paragraphe sont fournis dans la « Note sur la présente édition avec une petite digression sur la ponctuation » de l'édition J.

(4a) ANGELIQUE. — *Quoi, vous aussi, Lisette, vous m'accablez, vous me déchirez, eh que vous ai-je fait ? Quoi, un homme qui ne songe point à moi, qui veut me marier à tout le monde, et je l'aimerois ? Moi, qui ne pourrais pas le souffrir s'il m'aimoit, moi qui ai de l'inclination pour un autre, j'ai donc le cœur bien bas, bien misérable ; ah que l'affront qu'on me fait m'est sensible !* (Marivaux, *L'Épreuve* sc. XVIII, édition de 1740)

(4b) ANGELIQUE. — *Quoi! vous aussi, Lisette? vous m'accablez, vous me déchirez. Eh ! que vous ai-je fait ? Quoi ! un homme qui ne songe point à moi, qui veut me marier à tout le monde, et je l'aimerais, moi, qui ne pourrais pas le souffrir s'il m'aimait, moi qui ai de l'inclination pour un autre ? J'ai donc le cœur bien bas, bien misérable ; ah ! que l'affront qu'on me fait m'est sensible !* (Marivaux, *L'Épreuve*, édition F. Deloffre)

On s'aperçoit que d'une version à l'autre, l'articulation assurée par la ponctuation a été modifiée au point que le décompte en « phrases »¹⁶, s'il était assuré par des moyens automatiques, donnerait des résultats profondément différents. Qui plus est, la permutation du point d'interrogation et de la virgule après « et je l'aimerais » d'une part, « moi qui ai de l'inclination pour un autre » d'autre part, modifie la segmentation syntaxique et le statut du détachement : *moi, qui ne pourrais pas le souffrir s'il m'aimait, moi qui ai de l'inclination pour un autre*. Dans la première édition, ce détachement entre dans une structure de type préfixe-noyau (terminologie du GARS), le noyau étant *j'ai donc le cœur bien bas*. Dans le second cas, le détachement en question est au contraire couplé à la construction verbale précédente *et je l'aimerais*, dans le cadre d'une structure noyau-postfixe.

Dans le passage suivant des *Acteurs de bonne foi*, deux segmentations différentes sont également à l'oeuvre dans les éditions confrontées. La première édition suggère, dans la version oralisée correspondante¹⁷, une « période liste » dont la structure repose, pour l'essentiel, sur une accumulation de clauses parallèles, logiquement articulées grâce aux

Goldzink, Paris, GF 1991, p. 17-19. On appréciera le cas, assurément bien trop rare, d'un éditeur qui prend la peine d'expliquer et d'illustrer ses choix en matière de ponctuation. Voir aussi, dans une veine identique, Tournon, 1995 ; Forestier, 1999.

¹⁶ Ou en mouvements périodiques, dans la terminologie de Roulet & al., 2001 ; cf. *supra* § 2.

¹⁷ Du moins si elle est réalisée selon les règles évoquées sous 4.1.

alternances de pronom, à la présence d'antonymes lexicaux (*garçon / fille*) ou à l'emploi de la négation (*vouloir / ne plus vouloir*) :

(5a) *COLETTE*. — *Eh bian oui, je lui plais, je nous plaisons tous deux, il est garçon, je sis fille, il est à marier, moi itou, il voulait de Mademoiselle Lisette, il n'en veut pus, il la quitte, je te quitte, il me prend, je le prends, quant à ce qui est de vous autres, il n'y a que patience a prenre.* (Marivaux, *Les Acteurs de bonne foi*, sc. V, ponctuation de l'édition J. Goldzink, proche de l'édition originale)

Dans l'édition Deloffre au contraire, l'introduction systématique du point-virgule vient surmarquer l'articulation logique en couplant les clauses deux à deux :

(5b) *COLETTE*. — *Eh bian! oui, je lui plais ; je nous plaisons tous deux ; il est garçon, je sis fille ; il est à marier, moi itou ; il voulait de Mademoiselle Lisette, il n'en veut pus ; il la quitte, je te quitte ; il me prend, je le prends. Quant à ce qui est de vous autres, il n'y a que patience a prenre.* (Marivaux, *Les Acteurs de bonne foi*, sc. V, édition F. Deloffre)

La version (5b) explicite ainsi une organisation hiérarchique qui, dans (5a), n'était assumée que par la morpho-syntaxe. À condition d'observer les règles usuelles de lecture (ce qui n'est, bien sûr, jamais une contrainte absolue), le balisage quasi didactique ajouté dans (5b) oriente vers une oralisation sous forme d'une suite de périodes mono- ou biclausales, résultant d'autant d'actes de planification réfléchis et distincts. La version (5a) connote davantage l'improvisation, et semble plus librement ouverte aux choix interprétatifs de l'actrice.

Rares sont les occasions d'observer, aussi favorablement que dans ces deux exemples, les interventions qui, à tous les niveaux de la production de l'imprimé, sont faites avec autant de constance que de discrétion sur la ponctuation originale des écrivains, auteurs modernes compris (*cf.* Lorenceau, 1980). En prenant la ponctuation — et partant la phrase graphique — au premier degré et pour de bon argent, les linguistes, comme les autres lecteurs et interprètes, doivent donc savoir qu'ils courent à tout moment le risque, selon la formule bien trouvée de Goldzink, de « momifier les manies et bévues de l'imprimeur », plutôt que de respecter des choix conscients et motivés de l'auteur.

4.3. Variations dans les pratiques de segmentation

Les libertés prises par les éditeurs, les typographes, les correcteurs d'épreuves qui, si souvent, omettent de justifier les interventions auxquelles

ils procèdent sur la ponctuation d'autrui, ne sont qu'un symptôme parmi d'autres de l'instabilité des usages en la matière. Cette instabilité découle aussi d'un examen, même rapide, de la façon dont sont ponctuées à l'écrit quelques structures récemment mises à l'honneur dans les études syntaxiques sur le français parlé.

— « **Phrases segmentées** » ou **périodes binaires** (cf. Bally, 1944, Gadet, 1991, Sabio, 1996...). La virgule, indice graphique habituel du détachement ((6a) et (6b), voir aussi les ex. de Sandfeld 46 *sqq.*), peut cependant faire défaut ((6b) encore et (6c)) ; il arrive aussi que le constituant détaché soit démarqué par un double point (6f), par trois points (6g), voire par un point d'interrogation ((6f) et (6g)) :

(6a) **Ça**, je ne supporte pas ! (C. Sarraute, *C'est pas bientôt fini !*, p. 97)

(6b) **Tolérance** je déteste. Je déteste tolérance comme fierté. **Tolérance**, ça veut dire, problème, j'ai vu. (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 15)

(6c) **Le patron** il tolérerait tout. (Céline, *Mort à crédit*, p. 175)

(6d) **Vertige** : certainement pas. (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 29)

(6e) *Et pourtant, ce visage qui avait été le sien pendant si longtemps... Elle ne le reconnaissait plus.* (R. Gary, *Lady L.*, p. 13)

(6f) **L'érotisme?** J'ai fini par trouver. (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 22)

(6g) « **Le mauvais sort, les malédictions?** Ça ne m'effleure pas. [...] » (presse)¹⁸

— **Circonstanciels antéposés, également appelés « compléments cadratifs »** (Charolles, 1997). Ils passent communément pour être assortis

¹⁸ En réalité, les exemples (6f) et (6g) sont ambigus et recouvrent (au moins) deux structures prosodiquement distinctes. Il peut s'agir soit d'énoncés interrogatifs (types demandes de confirmation) suivis d'une assertion, soit de « thèmes disloqués » ponctués par un point d'interrogation. En plus de ses valeurs illustrées plus haut par (1)-(3), il arrive en effet que ce signe soit utilisé par les scripteurs non pas pour noter un acte de langage particulier ou un intonème interrogatif, mais comme l'équivalent approximatif d'un intonème progrédié. Forestier, 1999, LXII, signale d'intéressants emplois de ce type dans les éditions d'époque du théâtre de Racine. Merci à Michel Le Guern et Alain Berrendonner, à qui je dois cette précieuse référence.

d'une virgule (7a) : en fait on les trouve aussi ponctués par un double point comme dans (7b), non ponctués comme dans (7c) voire à l'occasion assortis d'un point, comme dans (7d) ci-dessous.

(7a) **Dans le cagibi du gymnase**, y avait tout de même un peu plus de place... (Céline, *Mort à crédit*, p. 364)

(7b) **Avant comme après le mariage — si vous méritez d'aller jusque là : du tact, du tact !** (H. Monteilhet, *Requiem pour une noce*, p. 117)

(7c) *Les falaises aussi c'est dangereux. Chaque année des familles entières sont écrabouillées sous des roches.* (Céline, *Mort à crédit*, p. 123)

(7d) **Et là, quand j'ai eu fini.** Voilà ce qu'elle me dit : *C'est incroyable.* (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 21)

Ces exemples (que l'on pourrait bien sûr multiplier, et qui mériteraient d'être glosés plus en détail) confirment, de façon générale, le fait que les zones de recouvrement distributionnel sont très importantes entre signes de ponctuation : très fréquemment, plusieurs sont substituables dans un contexte donné, et ces substitutions peuvent être de nature à modifier le décompte en phrases graphiques. On le vérifiera en comparant p. ex. (6e) et (7d) à (6a), (7a).

Il est douteux cependant que les choix de ponctuation des auteurs reflètent, de manière systématique, une différence de structuration *linguistique* des énoncés en cause. Ainsi, selon notre analyse de 1997 (Berrendonner & Béguelin, 1997), les phrases segmentées sont de deux types. Les unes, où le segment initial est un *nominativus pendens*, par définition non régi, sont à considérer comme des structures macro-syntaxiques, composés d'une clause thétiq ue suivie d'une clause assertive, ainsi dans : *Les mois qui suivirent, je m'en souviens comme d'un long apprentissage* (Orsenna < Berrendonner, à par.). Les autres, où le segment détaché comporte une préposition sélectionnée par le verbe, sont au contraire des structures micro-syntaxiques, composée d'une clause unique, dont un constituant est extraposé aux fins de stratification informationnelle : p. ex. *Des amours de mon père, je savais tout* (Orsenna < Berrendonner, à par.), où la préposition *de* initiale est impliquée par le verbe *savoir*. En l'absence de préposition, nombreux sont toutefois les cas métanalytiques, où les deux interprétations grammaticales sont possibles à conséquences sémantico-pragmatiques à peu près identiques. Or, que la ponctuation choisie soit du type (6c) (une seule phrase graphique sans ponctuant interne) ou du type (6e) (deux phrases graphiques séparées par trois points), cela ne

permet nullement de trancher sur le statut du détachement (clause thétiq ue à caractère macro-, ou extraposition à caractère micro- ?).

Une recherche plus large et plus fouillée sur la ponctuation des éléments détachés aurait son utilité : sans doute permettrait-elle de préciser les motivations variées qui poussent les scripteurs à retenir, selon les contextes, telle ou telle solution concrète.

— « **Listes** », **piétinements**, **énumérations**. Ces structures sont décrites par Blanche-Benveniste & Jeanjean, 1987, et Blanche-Benveniste, 1991, à l'aide de schémas en grille, où sont placés sur un même axe vertical les éléments remplissant une même fonction syntaxique. Lorsqu'ils se trouvent banalement « linéarisés » dans l'écriture, les éléments réitérés, avec ou sans variation, retouche ou expansion, semblent balisés assez indifféremment, dans l'usage contemporain, par des virgules (8a) ou par des points (8b et c).

(8a) *Ne nous invitez pas à dîner, surtout pas, surtout pas à dîner.* (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 15)

(8b) *Quand je l'ai rencontré, ça a été un soulagement au contraire. Incroyable, quelle merveille, il y en a un autre. Un autre. Un autre qui ne commande pas la même chose que les autres à table. Il y en a un autre. Ouf, il y en avait un autre.* (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 13-14)

(8c) *Et quand on regarde bien, j'avais raison. Quand on regarde bien ce qui s'est passé avec le recul.* (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 13)

Ces trois exemples sont, par commodité, pris chez un même écrivain, mais ils sont représentatifs de ce qui se trouve ailleurs.

Les structures énumératives, structurellement analogues aux précédentes, prêtent au même constat. Classiquement ponctuées par des virgules, elles tendent à être démarquées par des points dans les usages contemporains ((9b) et (9c) contrastent, de ce point de vue, avec (9a)) :

(9a) *Elle se leva, prit la théière, emplit les tasses.* (Zola, *Au Bonheur des dames*, p. 388)

(9b) *Elle se salarie 20 000 F par mois. Dit qu'elle pourrait vivre avec 3000 F. N'a pas de trésor de guerre pour le jour où elle mettra sac à terre. Dort rarement dans sa petite maison rochelaise. Roule en Mercedes car on la lui a prêtée. Se fiche un peu des fringues. N'accepte de faire des pubs que pour des produits qu'elle utilise*

(chaussures marines, crème pour les mains, etc.) Part en randonnée dans l'île du sud de la Nouvelle-Zélande (« Y a que des moutons »). Au ski avec les copains. Adore lire. (presse MF 4.99)

(9c) *Inlassablement, Ellroy assène ses coups. Montre, décrit, ne juge pas. Même si, parfois, il condamne. (...) Ellroy lit et écrit des romans criminels ancrés dans l'histoire de l'Amérique. Pilote des voitures rapides. Aime son chien, un bull-terrier. Adore sa femme, Hélène : (« ... »)* (presse Elle, 9.4.01)

Caractéristiques d'une façon d'écrire actuellement à la mode, plusieurs des phrases graphiques contenues dans (8 b), (8c), (9 b) et (9c) échappent ainsi aux normes de complétude sémantico-grammaticales communément associées l'idée de phrase. Dans (9b), on peut en outre remarquer que la ponctuation confère le statut de phrase graphique non seulement aux constituants de la liste « verbale » (*Dit... N'a... Roule... N'accepte... Part... Adore...*), mais aussi au constituant d'une sous-liste ouverte sur les régimes de l'un des verbes énumérés, en l'occurrence le verbe *partir* : *Au ski avec les copains.*

— **Périodes narratives ou périodes-listes.** Décrites notamment par Berrendonner, 1992 et à par., ces périodes se présentent à l'oral comme une série de clauses parallèles, démarquées chacune par un intonème progrédient, à l'exception de la dernière qui reçoit un intonème conclusif. Les structures de ce genre peuvent être fort longues. À l'écrit, du point de vue de la ponctuation, elles sont encodées d'au moins deux manières qu'illustre successivement l'auteur de l'exemple (10a) :

(10a) « *Écoute, ne mens pas, je t'ai vue, tu devrais faire attention, ils te surveillent, ils ont des caméras partout.* » *La petite regarde autour d'elle. Elle hésite, peut-être qu'elle pense à se sauver. Elle a un corps musclé de garçon, mal à l'aise dans ses habits.* (Le Clézio, *Fantômes dans la rue*, p. 41)

La première stratégie, que l'on pourrait appeler *mimétique*, consiste à « représenter » les intonèmes progrédients par des virgules et l'intonème conclusif par un point, conformément aux normes de correspondance entre graphie et phonie enseignées en vue de la lecture à haute voix. C'est probablement ainsi qu'il faut comprendre le discours direct qui ouvre l'extrait (10a). Voir aussi (10b), de même que la phrase graphique qui termine (10c) :

(10b) *Elle se retourne, puis elle court vers le jardin, elle vole, elle ressemble à un merle.* (Le Clézio, *Fantômes dans la rue*, p. 41)

(10c) *Claude adore cette chanson « Motivés, motivés ». Il a le disque. Il l'a acheté. Léonore était sur ses épaules dans la manif, elle la connaît, elle la chante.* (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 9)

La seconde stratégie, préconisée notamment en cas d'encodage d'une période-liste d'une certaine longueur, est davantage « autonome », c'est-à-dire déconnectée de la production orale. Elle consiste à privilégier une segmentation à caractère logique ou rythmique, telle que la pratique Deloffre dans son édition du théâtre de Marivaux ((4b) et (5b) *supra*). Le point et les autres signaux de finalité sont alors utilisés pour délimiter et hiérarchiser les clauses successives en tant que structures grammaticales connexes et achevées. La partie « diégétique » de (10a) ainsi que les trois premières phrases graphiques de (10c) relèvent peut-être de ce cas. Toutefois, les exemples écrits de ce type sont ambigus : ils sont toujours susceptibles de représenter non une période-liste, mais une succession de périodes monoclausales.

— **Cas d'épexégèse et de séquençage micro-**. Le point peut donc servir, dans la graphie du français contemporain, aussi bien de ponctuant de *clause* que de ponctuant de *période*, au sens précisé dans la n. 12. Mais ses fonctions ne sont pas épuisées pour autant. Il démarque également des constituants apparemment régis « de l'extérieur », tantôt déterminants, tantôt compléments valenciels ou régis, présentés comme rajoutés dans un second temps (épexégèses, dans les termes de Bally, 1944 : 59) :

(11a) *Plongée dans le courrier qui a salué sa tentative précédente de tour du monde en ballon. Plus de 1000 lettres. **Pleines de rêves.*** (Presse, H 7.1.99)

(11b) «*On ne peut pas éviter l'inconscient, affirme Catherine Mathelin. "Mon enfant ne sera pas contaminé par mon désir inconscient" espèrent beaucoup de parents. C'est voué à la catastrophe. Nous sommes des êtres humains et nous transmettons. **Ce que nous sommes. Ce qui peut aussi leur donner le meilleur. Pour peu qu'on évite de leur faire porter toutes nos valises. Mais il n'y a pas une méthode pour cela.***» (presse MF sept. 00)

Les solidarités syntaxiques enjambent ici la démarcation assurée par le point, dont la présence suggère un discours en cours d'élaboration, en train de se construire par à-coups minimaux¹⁹. Dans certaines tentatives,

¹⁹ Cf. Béguelin, 1998 : 242-245 ; j'y analyse des exemples où le « rajout » représente soit une période elliptique, empruntant une partie de son matériau lexical

plus originales sans doute, mais moins exceptionnelles qu'on ne pourrait le croire, tentatives qui, curieusement, rejoignent des pratiques attestées dans l'Antiquité gréco-romaine (Fruyt & [Reichler-]Béguelin, 1990 : 30 et 46), ce ne sont plus des déterminants ni des compléments valenciels ou régis qui sont ainsi isolés entre deux points, mais des bribes au statut grammatical plus aléatoire :

(12a) (...) *j'ai dû comprendre à ce moment-là, vers ce moment-là, donc bien antérieur, qu'un coup de fusil serait vite arrivé, symbolique, un coup de fusil symbolique, et déjà la vie, déjà rester en vie, déjà. **Premièrement. Ça. Et que ma passion. Eh bien ma passion. Serait d'autant plus précieuse, serait d'autant plus chèrement payée.*** (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 46-47)

(12b) *Il en faut davantage encore pour émouvoir des détenus, surtout si l'on arrive au milieu d'eux soupçonnés de trois meurtres. Trois meurtres gratuits. **Pourtant. Sid Ahmed Rezala a trouvé le moyen d'être protégé par les deux ou trois caïds de l'endroit, qui, de plus, parlent assez bien français.*** (presse PM 3.2.2000)

Dans les passages signalés en gras ci-dessus, la démarcation graphique isole des segments de discours à forte charge significative, mais auxquels il n'est, cette fois, pas toujours possible d'octroyer un statut de constituants syntaxiques. L'usage du point semble essentiellement ici au service d'une mise en relief perceptive, que vient renforcer l'effet produit par la rupture des connexités syntaxiques. Le même effet est à l'œuvre dans le passage en gras de l'extrait suivant, où une ponctuation forte vient dissocier sujet et prédicat :

(13) *Je me demandais comment ça fait, quand l'enfant ne passe pas. Qu'il reste. Mais non, me rappelai-je plus tard. **Les forceps. Existent. Mais je n'y songeais pas.*** (C. Oster, *Mon grand appartement*, p. 155)

CONCLUSIONS

La phrase graphique passe, à juste titre, pour un lieu d'élaboration normative et de standardisation. La façon dont les sujets ponctuent n'en est pas moins, comme on l'a illustré dans cette étude, sujette à de notables variations. Par ailleurs, les usages évoluent constamment : il se pourrait que l'on soit en train de passer, dans certains types de textes, d'une ponctuation

à la période précédente, soit au contraire un phénomène de piétinement ou de liste intervenant à la fin d'une seule et même période.

« pour le destinataire » à une ponctuation « expressive », connotant les aléas et les difficultés de la production du discours ; d'où un goût pour les effets de retouche, de repentir, de soubresaut, voire de bégaiement dans l'expression. Certes, dans sa fonction de représentation de la prosodie, la ponctuation vise traditionnellement le décodage : elle sert alors, en quelque sorte, de didascalie pour la récitation d'un texte conçu et travaillé pour être un produit fini. Mais la ponctuation peut aussi, à l'opposé ou en alternance, servir à indiquer, par approximation bien sûr, une « prosodie d'encodage », marquée par les hésitations et les retouches caractéristiques de la production spontanée.

Faut-il admettre que la syntaxe et/ou les virtualités d'organisation énonciative de la langue évoluent de pair avec les changements et les innovations dans la ponctuation ? On peut légitimement en douter. Ce qui est vraisemblable en revanche, c'est que l'image que l'écrit fournit du fonctionnement de la langue résulte d'une sorte de filtrage, et que ce filtrage, selon les époques et les auteurs, ne laisse pas passer les mêmes propriétés²⁰.

Au vu des exemples examinés ci-dessus, il apparaît donc que les ponctuations dites majeures, et notamment le point, ne délimitent systématiquement ni les clauses, ni les périodes ; elles peuvent coïncider avec une frontière syntaxique ou discursive majeure, mais ne le font pas forcément. Aussi les entités graphiques délimitées par un point ne sont-elles pas homogènes : elles contiennent tantôt des phénomènes typiques du niveau « discursif », tantôt des phénomènes apparemment micro- (par exemple, des segments en relation de solidarité ou de détermination avec des termes extérieurs à la phrase graphique concernée). Il serait cependant erroné d'en conclure qu'une même syntaxe et une même sémantique sont à

²⁰ Les variations constatées dans la ponctuation sont-elles, dès lors, pertinentes quand il s'agit de définir le statut syntaxique et énonciatif des segments discursifs concernés ? En d'autres termes, peut-on se fier aveuglément aux signes de ponctuation, par exemple pour fixer les limites entre micro- et macro-syntaxe ? Souvent considérée comme résolue d'avance, la question est néanmoins ouverte, et les enjeux théoriques qui s'y rattachent sont de premier plan. Compte tenu des commentaires par lesquels les sujets expliquent leurs choix de ponctuation (Jaffré, 1998 ; Caddéo, 1998, voir ci-dessus § 4.1.), il serait imprudent *a priori* de prétendre que la diversité des usages recouvre, toujours et dans tous les cas, une différence d'organisation syntaxique ou énonciative. Car les fonctions de la ponctuation sont fondamentalement hybrides : à ses rôles prosodique et logique bien reconnus s'ajoutent comme on l'a vu d'autres fonctions moins couramment repérées, ainsi l'équilibrage des séquences à des fins rythmiques (Jaffré, 1998), ou la mise en relief expressive de certains segments signifiants (*supra* ex. (12) et (13)).

l'oeuvre du morphème au discours. Le seuil entre micro- et macro-syntaxe existe bel et bien²¹, mais il n'est pas congruent avec un marquage graphique qui obéit en partie à des impératifs non linguistiques, notamment un souci d'équilibrage visant à optimiser la perception visuelle.

Si l'on prend, sans précautions les signes de ponctuation pour des marques linguistiques systématiques et fiables, le danger est donc

— soit de donner un statut scientifique à des délimiteurs-expédients, qui renseignent plus sur les motivations hétérogènes des pratiques orthographiques que sur la structure linguistique proprement dite ;

— soit de privilégier un mode de linéarisation et de segmentation inapproprié pour rendre compte de la structuration de certaines séquences.

Cela est particulièrement vrai pour les énumérations et les périodes-listes (ex. (8a) *sqq.*), que l'écrit segmente en une ou en plusieurs phrases graphiques sans que cela reflète nécessairement des structures différentes d'un point de vue linguistique. Il existe en effet un intonème énumératif qui connaît différentes variantes de réalisation, au contour soit ascendant soit descendant ; or, certains scripteurs exploitent occasionnellement le point afin de noter la variante de réalisation descendante de l'intonème en question. Les règles de prononciation en usage pour la lecture (point = baisser la voix, virgule = ne pas baisser la voix) viennent en effet légitimer ce genre de supplétisme. Un exemple comparable, quoique dépourvu d'incidence sur la segmentation, est fourni par le cas des questions marquées morphologiquement, mais privées à l'écrit de point d'interrogation :

(14a) *On m'a demandé : est-ce que tu as l'impression que tu te connais bien.* (C. Angot, *La peur du lendemain*, p. 5)

(14b) *Puis-je demander aux enseignants concernés par un écrit de m'envoyer leur(s) question(s) (...) avant le lundi 2 octobre afin que je puisse préparer un document pour le secrétariat de la faculté. De plus, les personnes engagées dans les oraux pourraient-elles prendre contact avec leur co-examineur (...) et indiquer directement au secrétariat de la faculté le jour et l'heure de leur oral respectif.* (Circulaire Uni. Neuchâtel, sept. 00)

Le point évoque ici une réalisation orale dépourvue de montée intonative, tout à fait banale comme on l'a vu plus haut à propos de l'ex. (2). Forestier, 1999, qualifie de « points d'intonation » ces points terminant des

²¹ Comme on peut le montrer à travers certains phénomènes de grammaticalisation : Béguelin, 2002 b.

questions, dont il trouve des témoignages chez Rotrou, Molière et Racine. Ils répondent au cas du point d'interrogation consignant un intonème montant à fonction progrédiente (n. 18).

Compte tenu de toute cette complexité, on regrettera que beaucoup d'études linguistiques fassent comme si la normalisation de la ponctuation était réglée, et que celle-ci soit devenue une structure — cela en dépit des mises en garde très claires qu'il est possible de lire sur ce point chez Thimonnier, Doppagne, Perrot, Catach, etc. Il s'ensuit que les pratiques non conventionnelles sont trop souvent ignorées ou écartées du débat, alors même qu'un bon modèle général du fonctionnement de la ponctuation devrait couvrir non seulement les usages canoniques, mais aussi les cas particuliers. Dans le même temps, la relation entre oral et écrit se trouve posée comme une alternative : s'agit-il d'une seule langue ou de deux langues?, alors que l'écrit est probablement un interprétant sémiotique différent d'une langue. L'écriture s'apparente en effet à un système de traduction complexe, dont le produit hérite, en vertu du type de transfert impliqué, de certaines caractéristiques étrangères à celles d'un système linguistique *stricto sensu*. Dans le cas de la ponctuation, l'écrit relève en partie au moins d'une sémiotique non linguistique, ce qui lui confère une irréductible spécificité.

BIBLIOGRAPHIE

Traité de ponctuation

- DAMOURETTE J. (1939), *Traité moderne de ponctuation*, Paris, Larousse.
DOPPAGNE A. (1984), *La bonne ponctuation. Clarté, précision, efficacité de vos phrases*, 2e éd. revue, Paris-Gembloux.
COLIGNON J.-P. (1975), *La ponctuation (art et finesse)*, Paris, Lecoecur.
DRILLON J. (1991), *Traité de la ponctuation française*, Paris, Gallimard.
SENSINE H. (1930), *La ponctuation en français*, Paris, Payot.
THIMONNIER R. (1970), *Code orthographique et grammatical*, Paris, Hatier.

Revue

- Le Discours psychanalytique* 18, Revue de l'Association Freudienne, *La ponctuation*, 1997.
Cahiers de linguistique française 20, éd. par A. AUCHLIN, *Le discours écrit: qualité(s), spécificités, et acquisitions*, 1998.
Langue française 45, éd. par N. CATACH, *La ponctuation*, 1980.

Langue française 59, éd. par J. ANIS, *Le signifiant graphique*, 1983.
Langue française 89, éd. par D. LUZZATI, *L'oral dans l'écrit*, 1991.
Pratiques 70, *La ponctuation*, 1991.
Traverses 43, *Le génie de la ponctuation*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1988.

Autres références

- ACHARD P. (1988), « La spécificité de l'écrit est-elle d'ordre linguistique ou discursif ? », in CATACH, éd., 67-76.
- ALARCOS LLORACH E. (1973), « Les représentations graphiques du langage », in MARTINET A. éd., *Le langage*, Paris, Gallimard.
- ANIS J. (1984), « La construction du graphème et ses enjeux théoriques », *Archives et documents de la Société d'Histoire et d'Épistémologie des Sciences du Langage* 5, 1-45.
- ANIS J. (1988), *L'écriture. Théories et descriptions*, avec la coll. de J.-L. CHISS et C. PUECH, Bruxelles, De Boeck.
- ANIS J. (1989), « De certains marqueurs graphiques dans un modèle linguistique de l'écrit », *DRLAV* 41, 33-52.
- ARRIVE M. (1988), « Ponctuation: grammaire, énonciation », in G. MAURAND (éd.), *Langages et signification, Nouvelles Recherches en Grammaire, Colloques d'Albi*, Université de Toulouse-Le Mirail, 99-114.
- ARRIVE M. (1993), *Réformer l'orthographe?*, Paris, PUF.
- AUTHIER-REVUZ J. (1979), « Parler avec des signes de ponctuation ou : de la typographie à l'énonciation », *DRLAV* 21, 76-88.
- BALLY C. (1944), *Linguistique générale et linguistique française*, 2^e édition, Berne, Francke.
- BEGUELIN M.-J. (1992), « Perception du mot graphique dans quelques systèmes syllabiques et alphabétiques », et « Catégorisation linguistique intuitive et prototypique », *Lalies* 10, Actes des sessions de linguistique et de littérature d'Aussois, Publications de la Sorbonne nouvelle, 143-158 et 205-212.
- BEGUELIN M.-J. (1998), « Le rapport écrit-oral : tendances dissimilatrices, tendances assimilatrices », *Cahiers de linguistique française* 20, 229-253.
- BEGUELIN M.-J. (dir.), M. MATTHEY, J.-P. BRONCKART, S. CANELAS, (2000), *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- BEGUELIN M.-J. (2002a), « Unidades de la lengua y unidades de escritura. Evolucion histórica de las modalidades de segmentación gráfica », in FERREIRO E., éd., 31-51.

- BEGUELIN M.-J. (2002b), « Routines syntagmatiques et grammaticalisation : le cas des clauses en *n'importe* », in H. LETH ANDERSEN & NØLKE H. (éds), *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Actes du Colloque de Aarhus, mai 2001, Berne, Peter Lang, coll. Sciences pour la communication, 43-69.
- BENVENISTE E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Paris, Gallimard.
- BERRENDONNER A. (1990), « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de Linguistique* 21, 25-36.
- BERRENDONNER A. (1992), « Périodes », in PARRET H., éd., *La temporalité du discours*, Louvain, Louvain University Press, 47-61.
- BERRENDONNER A. (à par.), « Éléments pour une macro-syntaxe: Actions communicatives, types de clauses, structures périodiques », in CRESTI E. & MONEGLIA M., éds.
- BERRENDONNER A. & [REICHLER-]BEGUELIN M.-J. (1989), « Décalages. Les niveaux de l'analyse linguistique », *Langue française* 81, 99-125.
- BERRENDONNER A. & [REICHLER-]BEGUELIN M.-J. (1997), « Left Dislocation in French : varieties, use and norms », in CHESHIRE J. & STEIN D., eds, *Taming the Vernacular: from dialect to written standard language*, London & New York, Longman, 200-217
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1991), « Les études sur l'oral et le travail d'écriture de certains poètes contemporains », *Langue française* 89, 52-71.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1997), « Ponctuation et langue parlée », in *Le discours psychanalytique* 18, 73-109.
- BLANCHE-BENVENISTE C. & CHERVEL A. (1978), *L'orthographe*, éd. augmentée, Paris, Maspéro (1^e éd. 1969).
- BLANCHE-BENVENISTE C. & JEANJEAN C. (1986), *Le français parlé. Transcription et édition*, Paris, Didier-Érudition.
- BLANCHE-BENVENISTE C. & al. (1987), *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, 2^e éd. augmentée (1^e éd. 1984), Paris, Sela.
- BLOOMFIELD L. (1970 = 1933), *Le langage*, Paris, Payot.
- CADDEO S. (1998), « L'usage de la ponctuation chez les enfants », in DEFAYS J.-M. & al., éds, 255-273.
- CAMPANA M. (2002), *Une grammaire pour mieux écrire*, Centre régional de documentation pédagogique de Créteil.
- CAMPIONE E. (2001), *Étiquetage semi-automatique de la prosodie dans les corpus oraux : algorithmes et méthodologie*, thèse de l'Université d'Aix-Marseille I.

- CATACH N. (1991), « La ponctuation et l'acquisition de la langue écrite. Norme, système, stratégies », *Pratiques* 70, 9-59.
- CATACH N. (1996), *La ponctuation*, 2^e éd., Paris, PUF, Que sais-je ? n° 2818 (1^e éd. 1994).
- CATACH N., éd. (1988), *Pour une théorie de la langue écrite, Actes de la Table Ronde internationale C.N.R.S. - H.E.S.O., Paris, 23-24 octobre 1986*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique.
- CHAROLLES M. (1997), *L'encadrement du discours : univers, champs, domaines et espaces*, Nancy, Université, Publications de LanDisCo.
- CHAROLLES M. (2001), « De la phrase au discours : quelles relations », in ROUSSEAU A., éd., *La sémantique des relations*, Université de Lille 3, collection Travaux et recherches, 237-260.
- CHAROLLES, M. & COMBETTES B. (1999), « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours », *Langue française*, 121, 76-117.
- CHERVEL A. (1977), *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot.
- COMBETTES B. (1998), *Les constructions détachées du français*, Gap-Paris, Ophrys.
- CRESTI E. & MONEGLIA M., eds (à par.), *Macrosintassi e analisi del parlato*, Roma, Bulzoni.
- DEFAYS J.-M. & al., eds (1998), *À qui appartient la ponctuation ? Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège (13-15 mars 1979)*, Bruxelles, Duculot.
- FERREIRO E. & TEBEROSKY A. (1979), *Los sistemas de escritura en el desarrollo del niño*, Mexico, Siglo XXI, 1 (trad. *Literacy before schooling*, Exeter, NH et London, Heinemann, 1982; *La costruzione della lingua scritta nel bambino*, Florence, Giunti Barbera, 1985).
- FAYOL M. (1989), « Une approche psycholinguistique de la ponctuation. Étude en production et compréhension », *Langue française* 81, 21-39.
- FERREIRO E. (2000), *L'écriture avant la lettre*, Paris, Hatier.
- FERREIRO E. (2002), *Relaciones de (in)dependencia entre oralidad y escritura*, Barcelona, Mexico, Buenos Aires, Gedisa, Collección LeA.
- FORESTIER G. (1999), « Lire Racine » in Racine, *Œuvres complètes I*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, LXIX-LXVIII.
- FRUYT M. & [REICHLER-]BEGUELIN M.-J. (1990), « La notion de mot en latin et dans d'autres langues indo-européennes anciennes », Actes du Colloque de Paris IV sur le Mot, novembre 1988, *Modèles linguistiques* 12/1, 21-46.

- GADET F. (1991), « Le parlé coulé dans l'écrit : le traitement du détachement par les grammaires du XXe siècle », *Langue française* 89, 110-124.
- GELB I. J. (1963), *A Study of Writing*, 3^e éd., London and Chicago, The University Chicago Press.
- GOODY J. (1979), *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit (éd. anglaise: 1977).
- GOODY J. (1986), *La logique de l'écriture*, Paris, Armand Colin.
- GROBET A. (1998), « Le rôle des ponctuants dans le marquage des unités périodiques, à la lumière d'un exemple tiré de *Fin de partie* de Samuel Beckett », in DEFAYS J.-M. & al., éd., 99-116.
- GRUAZ C. 1980, « La ponctuation, c'est l'homme... Emploi des signes de ponctuation dans cinq romans contemporains », *Langue française* 45, 113-124.
- HARRIS R. (1993), *La sémiologie de l'écriture*, Paris, Editions du CNRS.
- JAFFRE J-P. (1998), « Vers une linguistique génétique de la ponctuation », in DEFAYS J.-M. & al., éd., 243-253.
- LORENCEAU A. (1980), « La ponctuation chez les écrivains d'aujourd'hui. Résultats d'une enquête », *Langue française*, 45, 88-97.
- MARCHELLO-NIZIA C. (1978), « Ponctuation et 'unités de lecture' dans les manuscrits médiévaux ou : j'écris, tu lis, il théorise », *Langue française*, 40, 32-44.
- MARCHELLO-NIZIA C. (1979), « La notion de phrase dans la grammaire (18^eme-20^eme). Fonction et signification », *Langue française*, 41, 35-48.
- MOREL M.-A. & DANON-BOILEAU L. (1998), *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*, Gap-Paris, Ophrys.
- PELLAT J.-Ch. (1989), « Indépendance ou interaction de l'écrit et de l'oral? Recensement critique des définitions du graphème », in CATACH N. éd., 133-148.
- PINCHON J. & MOREL M.-A. (1991), « Rapport de la ponctuation à l'oral dans quelques dialogues de romans contemporains », *Langue française* 89, 5-19.
- PRIETO L. J. (1975), *Études de linguistique et de sémiologie générales*, Genève-Paris, Droz (« L'écriture : code substitutif ? », 85-94)
- PRIETO L. J. (1983), « Lingue grafiche e lingue foniche », in VALLINI C. éd., 5-20.
- ROULET E. (1994), « La phrase : unité de langue ou unité de discours ? », in J. Cerquiglini-Toulet & O. Collet, éd., *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève, Droz, 101-110.

- ROULET E. & al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang, Collection Sciences pour la communication.
- ROULET E. & al. (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne, Peter Lang, Collection Sciences pour la communication.
- SABIO F. (1996), *Description prosodique et syntaxique du discours en français : données et hypothèses*, thèse de l'Université de Provence.
- SANDBELD Kr. (1970), *Syntaxe du français contemporain I. Les pronoms*, Paris, Champion.
- SINCLAIR H., éd. (1988), *La production de notations chez le jeune enfant. Langage, nombre, rythmes et mélodies*, Paris, PUF.
- SEGUIN J-P. (1993), *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle. Contribution à l'étude du sentiment linguistique français*, Louvain-Paris, Peeters.
- TAYLOR L. (1996), « The correlation between punctuation and tone group boundaries », in KNOWLES G. & al., eds, *Working with speech*, London & New York, Longman, 129-145.
- TOURNON A. (1995), « L'énergie du 'langage coupé' et la censure éditoriale », in O'BRIEN J. & al., eds, *Montaigne et la Rhétorique*, Actes du Colloque de St Andrews, 28-31 mars 1992, Paris, Champion, Études montaignistes n° 22, 117-133.
- VACHEK J. (1985 = 1939), « Contribution au problème de la langue écrite », article traduit par J. Caussat, *LINX* 12, 7-23.
- VALLINI C., éd. (1983), *Scrittura e scrittura. Seminario interdisciplinare su teoria et prassi della scrittura*, Naples, Istituto Universitario Orientale.
- VEDENINA L. G. (1973), « La transmission par la ponctuation des rapports du code oral avec le code écrit », *Langue française* 19, 33-40.
- VEDENINA L. G. (1988), *Pertinence de la présentation typographique*, Paris, Peeters/Selaf.